

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 22 septembre 2017, à 8h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**AVIS DE CONVOCATION :**

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Renonciation au délai de 3 mois de la CPTAQ.

196-09-2017

**RENONCIATION AU DÉLAI DE 3 MOIS DE LA CPTAQ :**

Considérant que le procès-verbal de la CPTAQ en date du 24 août 2017 accorde un délai de 3 mois, soit jusqu'au 24 novembre 2017, pour que la Municipalité lui fasse part d'observations additionnelles dans le dossier no. 410534;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal renonce au délai de 3 mois accordé par la CPTAQ.

\_\_\_\_\_  
André Gagnon, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

---

Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière